



RALLYE DE LA REVERDIE

La trace Antique
ET TAC !

27 AVR 2024
VOUTEZAC

PILOTE

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :@.....

PASSAGER

NOM : PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

MONTURE

MARQUE :

MODÈLE :

ANNÉE :

☐ J'inscris ma moto et son équipage au rallye touristique du 27 avril 2024 et m'engage à régler la somme de **10€** à l'association LPMC (**5€ si je suis membre du club**)

☐ J'atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement du Rallye de la Reverdie et m'engage à le respecter.

Fait à le.....

Signature :

RÈGLEMENT DU RALLYE DE LA REVERDIE

ARTICLE 1 : ORGANISATION

- Le **27 avril 2024**, l'association LPMC organise son **4e Rallye de la Reverdie**. La distance totale du rallye est de 220 km.
- Le départ et l'arrivée du rallye ont lieu **Place de la Mairie** du village de **Voutezac**

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Ce rallye est une **balade touristique** réservée aux motos, side-cars et trikes **dès 125cm2**.
- Pour des raisons de sécurité, **les enfants de moins de 16 ans sont interdits sur les motos** et tous les mineurs de moins de 18 ans devront être munis d'une autorisation parentale.
- L'inscription se fait par mail ou par courrier à l'adresse suivante :
Les Palefreniers Moto Club
6 Chemin de Loussillac
19130 VOUTEZAC lespalefreniers.motoclub@gmail.com
- L'inscription est valide dès réception du bulletin d'inscription complété accompagné du règlement correspondant (espèces, chèque, Paypal), et de l'autorisation parentale pour les mineurs.

ARTICLE 3 : DÉROULEMENT

- L'accueil des participants se fera **dès 8h30 sous la halle** de Voutezac. Chaque inscrit se verra offrir un petit déjeuner.
- Chaque équipage recevra son **roadbook** et les informations nécessaires au bon déroulement de la journée.
- Une équipe d'organisateurs partira également sur les routes pour vous encadrer, mais il ne s'agit en aucun cas d'une balade guidée. **Les équipages doivent trouver leur chemin à l'aide du roadbook distribué.**
- Les équipages seront répartis sur **deux boucles** et en plusieurs petits **groupes de 6 motos maximum** selon vos affinités.

ARTICLE 4 : RÈGLES DE CIRCULATION

- Le rallye touristique n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, **les équipages sont soumis au code de la route**.
- Les équipages certifient que les pilotes sont titulaires de leur permis de conduire et que leur motos sont conformes et habilitées à circuler. Un contrôle des permis et des assurances sera effectué le matin du départ. Le port d'un équipement adéquat est obligatoire pour le pilote ainsi que son passager (casque, gants, blouson). Il est impératif que chaque participant veille à protéger les tiers et lui-même en adaptant un comportement responsable.
- Chacun devra rester **courtois et respectueux** des autres usagers et de l'environnement.
- Si des vérifications ont été effectuées en amont par l'équipe d'organisation sur l'état des routes, chaque participant devra **rester vigilant** quant à l'aspect de la chaussée et à son placement sur celle-ci. Les étapes du rallye qui pourraient comporter des risques où nécessitant une concentration plus accrue du pilote vous seront signalées.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ

- En aucun cas l'organisation ne pourra être tenue responsable d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye survenus au cours de celui-ci, ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs.
- **L'organisateur pourra exclure tout participant ayant un comportement signalé comme dangereux ou qui pourrait nuire au bon déroulement du rallye.**

ARTICLE 6 : IMAGE

- Les équipages pourront être filmés ou photographiés durant le rallye, ils acceptent que ces images puissent être utilisées par l'organisation. Sinon merci de bien vouloir le signaler à une personne de l'organisation (gilet jaune LPMC).